Extrait du site UGTG.org

url :Â http://ugtg.org/spip.php?article99

Le patron d'une rhumerie agresse un dÃ©lÃ©guÃ© syndical

- Expressions - Tracts -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : lundi 19 avril 2004

Mis Ã jour le : samedi 9 aoÃ»t 2008

UGTG.org

Le 01 avril dernier, Julien Marinette, Syndicaliste Dirigeant de lâEuros"U.G.T.G. (Union GÃ©nÃ©rale des Travailleurs de Guadeloupe) a Ã©tÃ© frappÃ© Ã coups de crosse de revolver Ã la tÃªte par le propriÃ©taire dâEuros"une rhumerie, M. Marsolle, arriÃ¨re petit-fils de propriÃ©taire dâEuros"esclaves.

Julien Marinette, dÃ©lÃ©guÃ© syndical Ã lâEuros"usine Gardel, responsable du secteur cannier au sein de lâEuros"U.G.T.G. se trouvait sur les lieux afin dâEuros"apporter son expertise aux salariÃ©s syndiquÃ©s U.G.T.G. de la distillerie conformÃ©ment aux dispositions prÃ©vues par le Code du Travail.

En effet, le propriÃ©taire entendait lancer un vaste plan de licenciement Ã©conomique en reprÃ©sailles Ã la lutte que les ouvriers avaient menÃ©e quelques semaines plus tÃ´t, obtenant revalorisation de leur rÃ©munÃ©ration et amÃ©lioration des conditions de travail.

Furieux de voir, le dÃ©lÃ©guÃ© U.G.T.G. conseiller Â« ses nÃ¨gres Â », comme il appelle les ouvriers de lâEuros"usine, M. Marsolle alla rÃ©cupÃ©rer une arme Ã feu et frappa violemment Julien Marinette Ã la tÃªte Ã plusieurs reprises. Bilan 8 points de suture et 8 jours dâEuros"incapacitÃ©.

M. Marsolle, quant Ã lui, fut convoquÃ© Ã la gendarmerie et gardÃ© Ã vue durant 2 heures avant de rentrer chez lui tranquillement.

Imaginons un instant que le scÃ©nario fut inverse. Julien Marinette aurait Ã©tÃ© arrÃªtÃ© manu militari ; gardÃ© Ã vue durant au moins une demi journÃ©e avant dâEuros"Ãªtre prÃ©sentÃ© en comparution immÃ©diate et irrÃ©mÃ©diablement condamnÃ©. SâEuros"il avait demandÃ© du temps pour prÃ©parer sa dÃ©fense, le procureur aurait demandÃ© sa mise en dÃ©tention jusquâEuros"au jour du procÃ¨s (sous prÃ©texte quâEuros"il pourrait rÃ©cidiver).

Ce rÃ©cit sâEuros"apparente Ã une fiction mais dÃ©crit le lot quotidien des hommes et des femmes qui luttent pour la dÃ©fense de leurs droits et intÃ©rÃªts.

Pour mÃ©moire, Luciano Lendo, Dirigeant de lâEuros"U.G.T.G. dans le secteur de lâEuros"hÃ´tellerie fut condamnÃ© sans preuve pour avoir, soit disant, frappÃ© un directeur dâEuros"hÃ´tel sur un piquet de grÃ¨ve alors que des tÃ©moins affirmaient quâEuros"il nâEuros"Ã©tait pas prÃ©sent le jour des faits. Il fut tout de mÃªme condamnÃ© Ã 3 mois de prison avec sursis. Estimant quâEuros"il sâEuros"agissait dâEuros"une injustice, luciano Lendo dÃ©cida de faire appel. Il fut alors condamnÃ© Ã 4 mois de prison ferme.

La voilÃ la justice pratiquÃ©e dans les derniÃ¨res colonies dâEuros"AmÃ©rique de la France. Arrestations arbitraires, simulacres de procÃ¨s, absences de preuve, non respect des procÃ©dures ; le rÃ©sultat recherchÃ© Ã©tant la criminalisation de lâEuros"action syndicale et la condamnation systÃ©matique des militants syndicaux.

Une plainte a bien entendu Ã©tÃ© dÃ©posÃ©e contre M. Marsolle, lâEuros"affaire suit son cours.

Ponite-Ã -pitre, le 20 avril 04

Creative Commons by-nc-nd 2.0 - UGTG.org - la Centrale UGTG